Image not found or type unknown

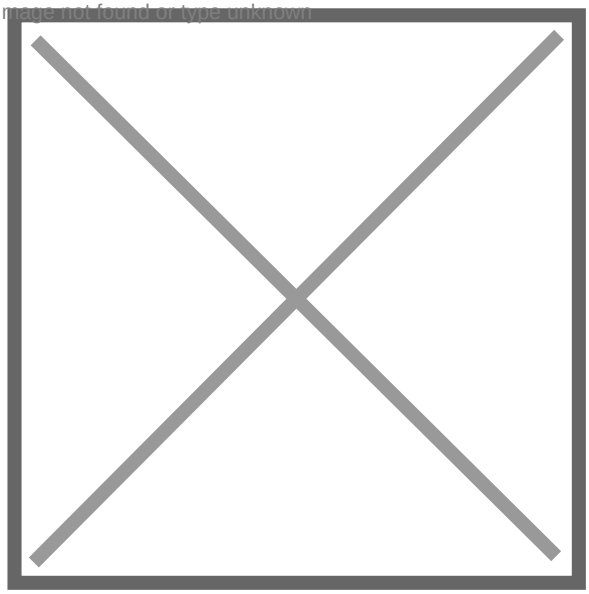

Probleme au sujet de l' achat d'une maison qui a pris feu

Par **giner_old**, le **27/11/2007** à **22:00**

je voudrai savoir mes parents viennent de signer un compromis de vente pour l' achat d'une maison mais il y' a eu un grave probleme la maison a brulé avant d'avoir signé l' acte authentique je voudrai savoir ce qu'on doit faire i c'est nous qui sommes responsable qui doit payer , contre qui on doit se retourner, peut on annuler la vente , cette maison qu'ils veulent acheter et dont ils viennent de signer le compromis que doivent ils faire est ce le vendeur qui doit en subier les frais peuvent ils annuler la vente , de plus peuvent ils recupere l' avance qu'ils ont donné sur le compromis, le prix d'achat etait de 135000 euros ils ont fait une demande de pret omment faire alors maintenant doivent ls se retourner contre l' agence le vendur le notaire sont ils obligé de signer quand meme un bien qui a ete detruit ou bien ont il la possibilité de se retracter, le feu a ete provoqué par la foudre cette maison est un chalet à la maontgne nnnn